

CH_VB 84.032 vom 15. Juni 1984

Bundesverwaltung, 1984-06-15, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_84.032

FR: CH_VB 84.032 du 15 juin 1984

IT: CH_VB 84.032 del 15 giugno 1984

Erwägungen

E. 15

juin 1984 - Recommandation et proposition concernant le droit d'appartenance ou de non-appartenance à un syndicat - Rapport et résolution relatifs aux relations culturelles entre l'Europe et l'Amérique latine. A l'issue de la session d'hiver 1984, la Commission chargée des relations avec les parlements nationaux et le public a fait savoir qu'à son avis les deux thèmes susmentionnés peuvent figurer parmi les sujets dont il conviendrait tout particulièrement de débattre au sein des parlements nationaux. c. Effets de recommandations du Conseil de l'Europe sur notre législation et sur la jurisprudence de nos autorités; exemples 1. Dans un arrêt du 3 novembre 1982, le Tribunal fédéral a tranché sur l'extradition de cinq citoyens argentins (ATF108 I b 408 s.). Ceux-ci étaient détenus en Suisse et s'opposaient à leur remise aux autorités de leur pays parce qu'ils craignaient d'être torturés et de subir d'autres sévices. Le Tribunal fédéral a refusé l'extradition en dépit de l'accord bilatéral conclu en la matière avec l'Argentine. Il s'est fondé sur la recommandation R (80) 9 que le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adressée aux Etats membres de ce conseil le 27 juin 1980. Ces Etats y sont invités à refuser l'extradition de personnes à des pays qui n'ont pas ratifié la Convention européenne des droits de l'homme lorsqu'il y a de sérieuses raisons de penser que les intéressés seront punis pour des considérations de race, de religion et de nationalité, voire pour leurs opinions politiques, ou que de telles considérations risquent d'aggraver leur situation. 2. Le 17 novembre 1981, l'Académie suisse des sciences médicales a adopté des recommandations d'éthique médicale sur l'insémination artificielle. Les principes qui y sont formulés (approbation écrite du donneur et de la femme; enquête et examen à faire subir au donneur afin d'empêcher la transmission de maladies héréditaires ou contagieuses; obligation, pour le médecin et le personnel médical, de taire l'identité du donneur et de la femme et de ne pas mentionner l'opération; gratuité du don du sperme) se fondent sur la résolution (78) 29 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe du 11 mai 1978 sur les greffes et transplantations d'organes et sur un projet de recommandation de ce comité de 1982 concernant l'insémination artificielle des êtres humains; ce projet n'ayant pas obtenu l'unanimité requise au sein du comité, il n'a pas été adopté. L'Académie suisse des sciences médicales s'est cependant inspirée de ces deux textes lors de l'élaboration de ses recommandations. Cet exemple illustre l'influence que les consultations menées à Strasbourg et les travaux qui s'y font peuvent avoir sur les réglementations adoptées par certains Etats membres, même si les textes élaborés ne sont pas adoptés. 3. Dans son message du 7 avril 1982 sur la révision du droit de la nationalité dans la constitution fédérale (FF 1982 II 137), le Conseil fédéral se réfère, entre autres, dans le chapitre intitulé «Comparaison avec les législations européennes. Tendances sur le plan international», à la résolution (77) 12 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe concernant la nationalité, dans laquelle les Etats membres sont invités à régler de la même manière pour

l'homme et pour la femme l'acquisition de la nationalité. Il y est également fait mention de la résolution (77) 13 concernant la nationalité des enfants nés dans le mariage, qui recommande aux Etats d'accorder leur nationalité ou un droit d'option jusqu'à l'âge de 22 ans à tous les enfants nés dans le mariage, dans la mesure où le père ou la mère possède leur nationalité. 4. Dans son message du 6 juillet 1983 sur la révision de la loi sur l'asile (FF 1983III807), dont l'objectif était d'accélérer et partant de raccourcir la procédure concernant les demandes d'asile, le Conseil fédéral constate que la proposition de ne prévoir qu'une seule instance de recours satisfait aux exigences de la convention internationale relative au statut des réfugiés de même qu'à la recommandation R (81)

E. 16

du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur l'harmonisation des procédures nationales en matière d'asile. M. Dupont, rapporteur: La délégation vous a présenté un rapport complet mais, néanmoins, elle désire entrer dans plus de détails au sujet de deux points importants, pour le Conseil de l'Europe et pour nous, et qui apparaissent comme des fils conducteurs dans les comptes rendus des travaux de ces dernières années, à savoir la question de la Turquie et le problème des relations du Conseil de l'Europe avec les communautés européennes. La question de la Turquie a bien entendu entraîné une série de débats à caractère politique sur la démarche et sur l'attitude que devait avoir le Conseil de l'Europe en cette matière. Une des tâches principales du Conseil de l'Europe consiste dans la sauvegarde et dans le développement de la démocratie et de l'Etat fondé sur le droit. Lorsque ces principes sont mis en cause, on attend du Conseil de l'Europe une attitude ferme pouvant aller, si nécessaire, jusqu'à l'exclusion d'un Etat membre. Certains Etats se trouvant dans cette situation peuvent aussi utiliser l'autre voie consistant à se démettre ou à sortir provisoirement du Conseil de l'Europe, ce qui a été le cas pour de la Grèce sous le régime des colonels. Quelles sont les raisons qui ont amené le Conseil de l'Europe, dans la période qui a suivi immédiatement le putsch militaire turc en automne 1980, à ne pas intervenir plus rigoureusement mais à pratiquer une politique de patience et d'attente, qui a abouti à la validation des pleins pouvoirs de la délégation du nouveau parlement turc lors de la session de printemps 1984 de l'Assemblée parlementaire? On s'est trouvé dès le début en face d'un dilemme presque insoluble. Le problème turc affecte sans doute le système nerveux central du Conseil de l'Europe. Ceux-là mêmes qui, à l'époque mais aussi dans les phases qui ont suivi, étaient les plus menacés, nous priaient de ne pas claquer la porte parce qu'ils voyaient dans le fait que la Turquie était membre de l'Europe une garantie que la situation ne s'aggraverait pas encore. Naturellement, des considérations relevant du réalisme politique ont également joué leur rôle en la circonstance. L'Europe occidentale a intérêt à ce que la Turquie ne se détourne pas d'elle, avec toutes les conséquences qui s'ensuivraient. Le danger résidait dans le fait non pas que la Turquie pourrait entrer dans le bloc de l'Est, mais qu'elle soit entraînée dans le processus extrêmement explosif, en cours aujourd'hui, au Moyen-Orient, surtout en raison de ses frontières communes avec l'Iran, ce qui pourrait conduire à l'avènement d'une république islamique de type intégriste à la Khomeiny. Ces raisons ont fait que la délégation suisse, extrêmement soucieuse d'appliquer le Statut du Conseil de l'Europe, ne pouvait ignorer les conséquences que pouvait avoir le rejet de la Turquie dans un camp, non seulement sur le plan de la défense de l'Occident, mais également sur celui de la sauvegarde d'une démocratie supplémentaire au sein d'un ensemble de démocraties dont le nombre est faible par rapport à l'ensemble du monde, puisque, sur 160 pays, il n'y a grosso modo que 31 démocraties et encore, celle dont nous parlons n'est pas absolument parfaite. En relation avec le problème de la Turquie, qui a

divisé partiellement la délégation et, qui l'a incitée en tout cas à approfondir sa démarche, à aller sur place à certaines occasions, depuis l'avènement du régime des généraux, pour se rendre compte de la situation, je désire aussi rappeler qu'en son temps, lors de l'admission du Portugal et de l'Espagne au sein du Conseil de l'Europe, on n'a pas attendu que des conditions démocratiques irréfutables soient établies dans ces deux pays. L'élément décisif a été la considération que l'admission de ceux-ci intervenait à un moment où une démonstration de solidarité démocratique européenne était extraordinairement importante pour le renforcement de leurs jeunes institutions démocratiques. Le Conseil de l'Europe peut à raison se prévaloir d'avoir exercé dans ce cas-là une influence essentielle sur le développement démocratique de ces deux pays. La majorité de la délégation suisse est d'avis que la politique suivie jusqu'ici par le Conseil de l'Europe vis-à-vis de la Turquie est juste et que celui-ci a exercé une influence déterminante sur

15. Juni 1984 N 795 Delegation beim Europarat. Bericht l'évolution interne de ce pays depuis l'automne 1980 et continuera de le faire à l'avenir. Nous maintenons une pression permanente sur l'Etat turc par l'intermédiaire du Comité des ministres et de l'Assemblée parlementaire, afin que le premier pas qui a été fait sur le chemin de la démocratie soit suivi d'autres, tout spécialement en ce qui concerne les voix à accorder plus largement à un certain nombre d'organisations majeures dans un système démocratique. Je pense en particulier aux syndicats. Il est un deuxième point sur lequel je désire m'exprimer. Il s'agit des relations du Conseil de l'Europe avec les communautés européennes. Le Conseil de l'Europe s'efforce actuellement, comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport, de contribuer à la relance du processus européen et de trouver dans ce contexte un modus vivendi avec les communautés européennes qui lui permette, en évitant les doubles emplois avec celles-ci, d'utiliser encore mieux son important potentiel au profit de l'intégration européenne. Un Conseil de l'Europe plus fort et plus dynamique servira les intérêts des 21 Etats membres et en particulier ceux des pays qui n'entendent pas adhérer aux communautés ou qui ne peuvent pas y adhérer pleinement, comme le nôtre par exemple. Dès l'automne prochain, M. Marcello Oreja, homme politique de tendance centriste mais soutenu par la totalité de la délégation espagnole et par le gouvernement espagnol actuel, âgé de 49 ans, assumera les fonctions de secrétaire général du Conseil de l'Europe pour les cinq prochaines années. La délégation suisse lui souhaite beaucoup de succès dans sa nouvelle activité. Il dépendra d'ailleurs pour une grande part de celle-ci que le Conseil de l'Europe parvienne ou non à accentuer son profil de la façon désirée au cours de cette période difficile. En effet, le secrétaire général, sans ignorer ce que peuvent faire le Comité des ministres ou l'Assemblée parlementaire et les autres organisations telles que la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux, auxquelles la Suisse est également très attachée, doit jouer le rôle de locomotive. Il doit inciter ces organismes à aller peut-être plus loin, en particulier en ce qui concerne les relations avec les communautés européennes et leur intégration à celles-ci. La délégation suisse est reconnaissante aux deux conseils de l'intérêt qu'ils ont manifesté ces derniers temps pour le travail qu'elle accomplit à Strasbourg. Ses membres ont pu s'exprimer surtout lorsqu'on a examiné les problèmes de politique étrangère, puisque le Conseil de l'Europe est une des grandes plates-formes dont dispose la Suisse pour se faire entendre sur le plan européen. Vous avez également pu vous exprimer en ratifiant diverses conventions européennes. Nous continuerons à nous efforcer d'établir à votre intention des rapports intéressants et complets. Nous souhaitons, et c'est la raison de notre intervention d'aujourd'hui, qui complète le rapport écrit, que vous posiez des questions que je n'ai pas abordées et qui touchent aux discussions et aux rapports en voie d'élaboration relatifs entre

autres au problème des réfugiés et des émigrés. D'autres questions peuvent être soulevées qui entraîneront les réponses adéquates de la délégation, en particulier quant à son attitude en face de ces différents problèmes. Nous vous prions également de soutenir la motion de notre délégation demandant au Conseil fédéral de faire en sorte que la présentation de son activité, qui est toujours répartie dans différents chapitres de son rapport de gestion, fasse l'objet d'un document séparé, qui pourra être examiné par les deux conseils en même temps que notre rapport. Le Conseil fédéral peut continuer de donner des informations de caractère technique dans les différents chapitres de son rapport de gestion, mais la délégation souhaite l'élaboration d'un rapport de nature politique, dans lequel le Conseil fédéral définirait son attitude politique à l'égard du Conseil de l'Europe et des activités de ce dernier, de même qu'à l'égard de notre propre rapport, de façon que vous soyez en possession des deux éléments majeurs de l'activité de la Suisse au sein du Conseil de l'Europe: de celle de ses parlementaires ainsi que de la position de notre gouvernement. De cette façon, le Parlement pourra s'exprimer valablement et, le cas échéant, donner des incitations ou en tout cas poser des questions de caractère politique au gouvernement et à la délégation parlementaire. Je souhaite que cette future présentation, combinée et développée, permette à la Suisse de mieux mettre en valeur encore le rôle du Conseil de l'Europe et son importance pour notre pays et, par là, informer beaucoup mieux notre population, qui a tendance à ignorer quelles sont les activités de ce conseil.

Cantieni, Berichterstatter: Sie haben den vierten umfassenden und sehr ausführlichen Bericht der Schweizer Parlamentarierdelegation beim Europarat erhalten. Ich möchte hier namens der Kommission auf zwei für den Europarat besonders wichtige Themen etwas näher eintreten, und zwar handelt es sich um Themata, die sich wie ein roter Faden durch die Berichterstattung der letzten Jahre hindurchziehen, nämlich die Türkeifrage und das Problem der Beziehungen des Europarates mit der Europäischen Gemeinschaft. Zur Türkeifrage: Eine der Hauptaufgaben des Europarates besteht in der Wahrung und Weiterentwicklung von Demokratie und Rechtsstaatlichkeit. Bei Vorstößen gegen diese Grundwerte erwartet man vom Europarat eine feste Haltung, die wenn nötig bis zum Ausschluss eines Drittstaates führen kann. Was hat nun den Europarat in der Zeit unmittelbar nach dem Militärputsch in der Türkei im Herbst 1980 bewogen, nicht rigoros zu intervenieren, sondern eine Politik der Geduld und des Abwartens zu führen, die nun zur Validierung der Vollmachten der Delegation des neuen türkischen Parlamentes in der Frühjahrssession 1984 der parlamentarischen Versammlung geführt hat? Er stand hier von Anfang an vor einem fast unlösbaren Dilemma. Das Türkeiproblem berührt ohne Zweifel das Zentralnervensystem des Europarates. Es waren damals aber auch in späteren Phasen -just die am meisten Bedrängten, die den Europarat und seine Mitglieder baten, die Türen nicht zuzuschlagen, weil sie in der Europaratsmitgliedschaft der Türkei eine Garantie dafür sahen, dass die Lage nicht noch schlimmer werde. Das, nicht Rücksichtnahme auf das Militärregime, war der Hauptbeweggrund für die abwartende Haltung. Es spielten auch realpolitische Überlegungen mit. Das westliche Europa hat ein Interesse daran, dass sich die Türkei nicht von ihm abwendet mit allen den damit verbundenen Folgen. Im Zusammenhang mit dem Türkeiproblem möchte ich daran erinnern, dass man seinerzeit bei der Aufnahme Portugals und Spaniens in den Europarat nicht gewartet hat, bis in diesen beiden Ländern über alle Zweifel erhabene demokratische Verhältnisse geherrscht haben. Ausschlaggebend war die Überlegung, diese beiden Länder zu einem Zeitpunkt aufzunehmen! wo eine Demonstration europäischer demokratischer Solidarität ausserordentlich wichtig für die Festigung ihrer jungen demokratischen Institutionen war. Der Europarat darf in

Anspruch nehmen, auf die demokratische Entwicklung in diesen beiden Ländern einen nicht unwesentlichen Einfluss ausgeübt zu haben. Die Schweizer Delegation ist mehrheitlich der Auffassung, dass die bisherige Politik des Europarates gegenüber der Türkei richtig war und dass der Europarat auch hier einen nicht unwesentlichen Einfluss auf das innere Geschehen in der Türkei seit Herbst 1980 ausgeübt hat und weiterhin ausüben wird. Zum zweiten Punkt: Die Beziehungen des Europarates mit der Europäischen Gemeinschaft. Wie Sie dem Bericht entnehmen können, bemüht sich der Europarat gegenwärtig darum, einen Beitrag zum europäischen «Relance-Prozess» zu leisten und in diesem Zusammenhang einen modus vivendi mit der Europäischen Gemeinschaft zu finden, der es ihm erlauben soll, unter Vermeidung von Doppelpurigkeiten mit der Gemeinschaft sein grosses Potential im Interesse der europäischen Integration noch besser als bisher auszuschöpfen. Ein starker, dynamischer Europarat ist im Interesse aller 21 Mitgliedstaaten, besonders aber auch im Interesse jener

Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport 796 N 15 juin 1984 Länder, die der Europäischen Gemeinschaft nicht beitreten wollen oder können. Im kommenden Herbst wird Marcello Oreja, ein 49jähriger spanischer Zentrumspolitiker, die Funktion des Generalsekretärs des Europarates für die nächsten fünf Jahre übernehmen. Die Schweizer Delegation wünscht ihm für seine neue Tätigkeit viel Erfolg. Von seiner Amtsführung wird stark abhängen, ob der Europarat in einer kritischen Zeit sein Profil in der gewünschten Art verstärken kann. Gestatten Sie mir, dass ich noch kurz auf ein Detailproblem aus der Tätigkeit der Kommission für Kultur und Erziehung des Europarates hinweise, da es noch nicht Bestandteil des ausführlichen Berichtes sein konnte. Der Europarat proklamierte das Jahr 1985 zum Jahr der Musik. Die Mitgliedländer wurden aufgefordert, nationale Komitees zu gründen. Der Bundesrat hat dieses nationale Komitee gewählt; das Sekretariat liegt in den Händen des Bundesamtes für Kulturpflege. Verschiedene Arbeitsgruppen haben ein Programm für das Jahr der Musik 1985 erarbeitet. Dieses soll an der nächsten Sitzung vom 26. Juni 1984 definitiv genehmigt werden. Das Jahr der Musik soll zu einem Jahr der Begegnung werden. Man erwartet nicht nur eine intensivere Konzerttätigkeit, sondern auch den Austausch von Chören, Ensembles, Musikkorps und Interpreten unter den einzelnen Ländern und innerhalb der einzelnen Staaten. Das aktive Musizieren soll gefördert werden, und insbesondere werden die Schulen und Bildungsstätten aller Stufen aufgefordert, ihren Beitrag zu leisten. Eine eminente Bedeutung kommt dabei den Massenmedien zu, wegen der Wichtigkeit der Information. Das nationale Komitee hat die Herausgabe eines Führers durch das Jahr der Musik und einen Katalog über die Konzertprogramme auf den Herbst dieses Jahres vorgesehen. Die Schweizer Delegation ist dankbar für das Interesse, das die Räte insbesondere in letzter Zeit ihrer Arbeit in Strassburg entgegenbringen. Sie wird sich weiterhin bemühen, Ihnen umfassende und interessante Berichte zu unterbreiten. Wir bitten Sie auch, unsere Delegationsmotion zu unterstützen, die darauf abzielt, den Bundesrat dazu zu bewegen, seinen Tätigkeitsbericht, den er bis jetzt immer auf die verschiedenen Kapitel des Geschäftsberichtes verteilt vorgelegt hat, in einem separaten Bericht zusammenzufassen, der zur gleichen Zeit wie unser Bericht von den Räten beraten würde. Wie der Kommissionsreferent - Herr Dupont - bereits ausführte, besteht dabei nicht die Meinung, dass man in Zukunft auf technische Details im Geschäftsbericht des Bundesrates verzichten sollte. Es geht hier um eine Zusammenfassung der Tätigkeiten, auch innerhalb des Ministerkomitees und aller übrigen Institutionen des Europarates, in einem einzigen Bericht. Dabei wäre es wesentlich, die politische Gewichtung in diesem Bericht sichtbar zu machen. Durch diese kombinierte

Berichterstattung kann auch der Stellenwert des Europarates für die schweizerische Europa-politik besser zur Geltung gebracht werden, weshalb Ihnen die Delegation empfiehlt, dieser Motion zuzustimmen. Frau Morf: Wie immer wieder festgestellt wurde, wäre es ganz besonders wichtig, dass von der immer wesentlicher werdenden Arbeit des Europarates ein besserer Rückfluss in die nationalen Parlamente stattfinden würde. Diese Arbeit hat ja ihrerseits Auswirkungen auf die 21 Nationen, die dem Europarat angehören. Dies gilt nicht nur für die grossen Themen, die erwähnt wurden, sondern auch für die sogenannte kleinen, zum Beispiel die Bluttransfusionen, aber auch kulturelle Aufgaben und Probleme des Umweltschutzes, die im Europarat zur Sprache gekommen sind. Auch wir hätten etwas davon, wenn wir wüssten, wie das in den anderen Ländern gesetzlich gehandhabt wird. Andererseits ist es ebenso wichtig, dass wir von unserer Arbeit und unseren Erfahrungen im schweizerischen Parlament im Europarat berichten können; das Interesse dafür ist dort gross. Unsere frühere Ratskollegin, Gertrud Girard-Montet, hat als Delegationsmitglied bei diesem Erfahrungsaustausch sehr gute Arbeit geleistet. Als neues Mitglied bzw. neuer Stellvertreter in der Kommission für die Beziehungen zu den nationalen Parlamenten und zur Öffentlichkeit sind Kollege Dreyer und ich beauftragt worden, diese Aufgabe wahrzunehmen. Wir werden versuchen, sie noch zu verstärken und auszuweiten. Ich erlaube mir noch, einen Vorschlag zu unterbreiten, wie man bei der Zusammenarbeit zwischen Europaratsdelegation und parlamentarischer Kommission für die Beziehungen zum Europaparlament gezielter vorgehen könnte. Vielleicht ist dies auch eine Gelegenheit, hier einmal den Unterschied zwischen den beiden Parlamenten zu betonen; er wird leider nicht immer gemacht. Wir waren als Europaratsparlamentarier beispielsweise in einer europäischen Hauptstadt zu Gast, wo in einem Leitartikel einer der grössten Zeitungen geschrieben wurde, die EG-Parlamentarier seien anwesend. Es gilt also, den Unterschied zwischen dem Europa der 21, dem Europarat, und dem Europa der 10, dem Europäischen Parlament, zu beachten. Nun zum Vorschlag: die europäischen Verkehrsminister haben der parlamentarischen Delegation beim Europarat einen Bericht zugestellt, der unbedingt auch der Kommission für die Beziehungen zum Europaparlament zur Kenntnis gebracht werden sollte. Es sind ja nicht die gleichen Mitglieder, die dort mitwirken. Es wäre wichtig, dass bei der nächsten Gesprächsrunde diese Kommission im Zusammenhang mit den dort zu diesem Bericht auftauchenden Argumenten sofort Stellung nehmen könnte. Das betrifft vor allem die Autobahnvignette und die Schwerverkehrsabgabe. Zu beiden Themen hat ja unser Bundespräsident sehr eindeutig Stellung genommen; ich möchte ihm dazu auch an dieser Stelle gratulieren. Ich halte es für besonders wichtig, dass man jeweils in den zuständigen parlamentarischen Kommissionen - nachdem die Minister gesprochen haben - prompt darauf reagieren, d. h. die Interessen der Schweiz vertreten kann. Dazu braucht es aber die Information, die nicht nur im zitierten Beispiel - unbedingt auch dieser Kommission geliefert werden müsste. M. Aubert, conseiller fédéral: Je partage le souci exprimé par plusieurs d'entre vous, et en particulier par Mme Morf, concernant la distinction à faire entre le Conseil de l'Europe et le Parlement européen et pour une meilleure collaboration entre ces deux institutions afin d'éviter des doubles emplois. L'Europe des Dix avec son Parlement européen constitue un sujet de droit international «sui generis» et présente les caractéristiques d'un Etat, ce qui n'est pas le cas du Conseil de l'Europe. En certaines matières, c'est un peu le pot de fer contre le pot de terre. L'annonce du plan Genscher-Colombo - proposant la création d'une «Union européenne» - n'a pas manqué de préoccuper le Conseil de l'Europe et de l'inciter à une réflexion nécessaire. Ce plan a favorisé une nouvelle prise de conscience. Des décisions

importantes ont été prises par le Comité des ministres. Je signalerai, en particulier, l'intensification des échanges d'informations entre le Parlement européen et l'Assemblée et, surtout, le dialogue régulier entre le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui groupe les vingt et un ministres des affaires étrangères des Etats membres et la commission de la communauté, présidée actuellement par M. Gaston Thorn. Un groupe de travail a été constitué à la demande du Comité des ministres. Composé de délégués permanents auprès du Conseil de l'Europe, il a été chargé de définir avec précision le rôle du Conseil de l'Europe dans le processus de l'unification européenne. Il a soumis son rapport aux autres délégués permanents. Le Comité des ministres en discutera le 22 novembre prochain. Ceci nous permettra de faire des propositions concrètes quant au rôle du Conseil de l'Europe dans le processus d'unification européenne, dans le sens d'un renforcement et d'un élargissement de la coopération avec l'Europe des Dix. Concernant la motion proposée, je ne suis malheureusement pas à même de vous donner, aujourd'hui, la réponse du Conseil fédéral. Permettez-moi toutefois quelques suggestions et remarques. La délégation parlementaire suisse au Conseil de l'Europe nous demande de présenter un rapport annuel séparé sur notre activité au Conseil de l'Eu-

15.JunM984 N 797 Delegation beim Europarat. Bericht rope, soit en d'autres termes sur notre activité au Comité des ministres et sur les travaux des commissions d'experts et des conférences ministérielles spécialisées. Or, les travaux du Conseil de l'Europe ne concernent pas seulement le Département fédéral des affaires étrangères. Tous les départements sont concernés. Déjà dans le rapport de gestion, il est question des activités de chaque département au Conseil de l'Europe. Un rapport supplémentaire provoquerait un surcroît de travail considérable. Nous pourrions vous proposer de rédiger un chapitre spécial, dans le rapport de gestion, où seraient réunis les renseignements de tous les offices et de tous les départements relatifs à l'ensemble de leurs activités avec le Conseil de l'Europe. Nous pourrions ainsi éviter un rapport spécial, supplémentaire, qui ne pourrait être que synthétique vu la surcharge de travail de nos services et qui, trop bref, ne répondrait peut-être pas à la curiosité légitime que vous manifestez vis-à-vis des activités du Comité des ministres et d'une manière plus générale, sur les relations du Conseil fédéral avec le Conseil de l'Europe. Präsident: Die Kommission beantragt, den Bericht zu genehmigen; ein anderer Antrag ist nicht gestellt, Sie haben in diesem Sinne beschlossen. Wir haben nun noch über die Motion zu befinden. Motion der Schweizer Parlamentarierdelegation beim Europarat Bericht des Bundesrates über seine Tätigkeit im Europarat Wortlaut der Motion vom 30. April 1984 Der Bundesrat wird eingeladen, den eidgenössischen Räten künftig während der Sommersession als Ergänzung zum Tätigkeitsbericht der Schweizer Parlamentarierdelegation beim Europarat ebenfalls einen separaten Bericht über seine Tätigkeit in dieser Organisation vorzulegen. Dieser sollte insbesondere informieren über - die wichtigsten Aktivitäten und Beschlüsse des Ministerkomitees; - die Arbeitsschwerpunkte der von diesem Organ eingesetzten Expertenkomitees; - Themen und die wichtigsten Empfehlungen der Fachministerkonferenzen ; - den spezifisch schweizerischen Beitrag zu den obengenannten Aktivitäten und - die Rückwirkung der Strassburger Arbeit auf die Schweiz. Motion de la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe Rapport du Conseil fédéral sur sa collaboration aux travaux du Conseil de l'Europe Texte de la motion du 30 avril 1984 Le Conseil fédéral est chargé de présenter chaque année aux Chambres fédérales, durant la session d'été, un rapport séparé sur sa collaboration aux travaux du Conseil de l'Europe; ce rapport complétera celui de la délégation parlementaire suisse sur l'activité qu'elle déploie au sein de cette organisation.

Le gouvernement devra notamment renseigner le Parlement sur - les principales activités du Comité des ministres et les décisions importantes de celui-ci; - les questions auxquelles les commissions d'experts instituées par cet organe portent une attention particulière; - les sujets traités par les conférences de ministres spécialisés et leurs principales recommandations; - l'apport spécifique de notre pays à ces activités et - les conséquences que les travaux accomplis à Strasbourg ont pour la Suisse.

Schriftliche Begründung -

Développement par écrit Etant la plus ancienne des organisations politiques européennes et ayant le champ d'activité le plus étendu parmi celles-ci, le Conseil de l'Europe a une grande importance pour la politique européenne de notre pays. Notre délégation parlementaire auprès de ce conseil s'efforce depuis quelques années de faire prendre conscience de ce fait aux Chambres fédérales; aussi veille-t-elle à présenter des rapports très bien documentés sur son activité à Strasbourg. Pour sa part, le Conseil fédéral renseigne le Parlement sur ses travaux au Conseil de l'Europe dans les divers chapitres de son rapport de gestion. La délégation est d'avis que cette information peut être améliorée et présentée d'une façon plus systématique si le Conseil fédéral dépose simultanément un rapport général y relatif portant sur les points énumérés dans la motion.

M. Dupont, rapporteur: Nous ne demandons pas au Conseil fédéral un travail important. Certes pourrions-nous trouver, dans le rapport de gestion, à tous les départements, des passages relatant l'activité du Conseil de l'Europe. Or ce n'est précisément pas ce que nous souhaitons. Nous désirons que sur quelques pages, le Conseil fédéral nous donne son appréciation politique de l'activité du Conseil de l'Europe, qu'il nous dise quelle est encore la valeur de cette institution et quelle est la part politique qu'elle apporte à la Suisse ou que la Suisse y apporte. Nous ne demandons pas un rapport technique. Un rapport de nature politique accompagnant le rapport de la délégation parlementaire permettrait aux deux conseils de se faire une idée de la situation politique internationale au niveau européen et de poser des questions de caractère politique et non pas technique. Nous ne demandons pas une œuvre d'envergure. Une douzaine de pages suffiront certainement à répondre à la question posée par la délégation qui estime qu'il s'agit du seul moyen d'inciter le Parlement à aborder la question politique du Conseil de l'Europe et peut-être d'informer notre population sur la politique de ce conseil.

Cantieni, Berichtstatter: Die Auslegung des Inhaltes dieser Motion, wie sie Herr Bundesrat Aubert soeben vorgenommen hat, geht wesentlich weiter als die eigentliche Absicht der Delegation. Wir haben das auch mit aller Klarheit und in aller Kürze festgehalten in der Motionsbegründung. Was wir befürworten und mit der Motion als verbindlichen Auftrag an den Bundesrat sehen, ist eine Zusammenfassung über die wichtigsten Aktivitäten und Beschlüsse unter anderem des Ministerkomitees. Gerade durch die Tätigkeit des Ministerkomitees wird sichtbar, wie eminent wichtig die Arbeit der einzelnen Mitgliedstaaten auf Regierungsebene ist. Die Motion würde hier nicht nur einem echten Informationsbedürfnis entsprechen, sondern es besteht geradezu imperativ die Notwendigkeit, über diese Aktivitäten und insbesondere über die Beschlüsse Auskunft zu erhalten, und zwar mit der gewünschten politischen Wertung. Was mir ebenfalls entscheidend und wichtig erscheint - um nur einen zweiten Punkt aus den fünf Punkten der Motion herauszugreifen -, ist eine Auskunft und Wertung durch diesen Bericht in bezug auf die Rückwirkung der Strassburger Arbeit auf unser Land. Diese wechselseitige Information würde auch unserem Parlament einen wertvollen Dienst erweisen. Das sind die grundsätzlichen Überlegungen der Delegation. Wir haben volles Verständnis für die Ausführungen von Herrn Bundesrat Aubert in bezug auf vertraulich zu behandelnde Anliegen, insbesondere innerhalb der Expertenkommissionen. Keinesfalls verlangt hier

die Delegation mehr und etwas anderes, als was heute schon in den Geschäftsberichten unter den verschiedenen Departementen publiziert wird. Wir wünschen nur eine Zusammenfassung mit politischer Wertung. Aus diesen Gründen ersuchen wir Sie, dieser Motion zuzustimmen. Präsident: Wird die Motion aus der Mitte des Rates bestritten? - Das ist nicht der Fall. Überwiesen - Transmis An den Ständerat - Au Conseil des Etats

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Delegation beim Europarat. Bericht Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1984 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 08 Séance Seduta Geschäftsnummer 84.032 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 15.06.1984 - 08:00 Date Data Seite 782-797 Page Pagina Ref. No

E. 20

012 517 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.